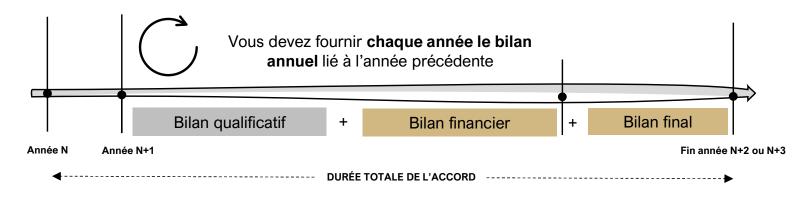


FICHE ENTREPRISE

Comprendre et renseigner son bilan financier



L'onglet « Bilan financier » d'AGAPE'TH doit être complété par les employeurs chaque année d'application de l'accord agréé.

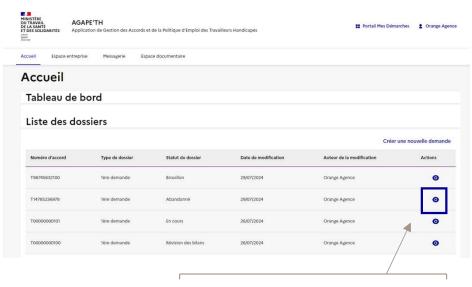
Il permet ainsi aux employeurs de :

- Ajuster le budget prévisionnel consacré au financement des actions prévues par l'accord agréé,
- Déclarer les dépenses réalisées tout au long de l'application de l'accord.

En fin d'accord agréé, l'employeur doit également effectuer le bilan final de l'accord.

## Accéder à l'onglet « Bilan financier » dans AGAPE'TH

- Connectez-vous à AGAPE'TH afin d'accéder à votre compte.
- Depuis votre Tableau de bord, cliquez sur l'accord concerné afin de visionner son contenu. Les deux onglets bilans seront visibles parmi les rubriques composant votre dossier.



Cliquez sur l'œil pour accéder à votre dossier



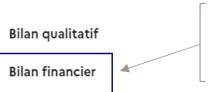
Comprendre et renseigner son bilan financier



## 1

## Renseigner les rubriques du bilan financier

Les montants des budgets prévisionnels sont repris de l'onglet du même nom, précédemment renseignés dans AGAPE'TH lors du dépôt de votre dossier de demande d'agrément.



Cliquez sur « Bilan Financier » pour accéder aux rubriques à compléter et modifier.

Affichez les différentes rubriques composant l'onglet en cliquant dessus.

Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires.



Pilotage et suivi

### Bon à savoir:

Il vous appartient de compléter chaque année les onglets Détail du périmètre, Bilan financier et Bilan qualitatif.

Poste de dépense	Budget prévisionnel 2023	2	Dépenses réalisées 2023	2	Dépenses réalisées en % 2023	Budget prévisionnel 2024	2	Dépenses réalisées 2024	2
Salaire(s) changé(s) de mission		11 €		16	0%		24		26
Salaire(t) correspondant(s)		0€		10 €	1%		34	<b>*</b>	26
Sestion administrative et uivi du dossier		11€		20 €	1%		44		24
Commission de suivi		0.6		30 €	2 %		5 €		26
Autres (à préciser) Test Plotage		11 €	1	1100 €	65 %		64		24
Valua		***		1161 6	60 W		20.4		***

Pilotage et suivi
Plan d'embauche des TH

Accueil et insertion
Information sensibilisation
Formation
Maintien dans l'emploi des TH

Autres mesures
Plan d'adaptation aux mutations technologiques
Développement de la sous-traitance (hors chiffres d'affaires réalisé)

Dans tous les tableaux du bilan financier, vous retrouverez les colonnes suivantes pour chaque année d'application de l'accord agréé:

- Budget prévisionnel Année N
- Dépenses réalisées Année N
- Dépenses réalisées en % Année N



FICHE ENTREPRISE

Comprendre et renseigner son bilan financier

## Contribution OETH et budget prévisionnel

Cette rubrique vous permet de rappeler les montants par année de votre contribution OETH et du budget prévisionnel de l'accord. Un total des sommes couvrant les N années de l'accord est réalisé.



Les montants saisis dans ces champs doivent être identiques à ceux prérenseignés pour chacune des années dans la rubrique « Total » (Cf. infra page 7)

**Contribution OETH**: montant de la contribution annuelle qui aurait été dû par l'employeur si il n'avait pas été couvert par un accord handicap agréé.

**Budget prévisionnel de l'accord handicap** : montant du budget prévisionnel annuel consacré au financement des actions programmées par l'accord.

## Pilotage et suivi

Indiquez ici les dépenses relatives au pilotage et suivi de votre accord agréé.

Dans cette rubrique, saisissez les budgets et les dépenses réalisées au titre du suivi ou de l'animation de la politique handicap dans l'entreprise, mais aussi les dépenses de la structure, du prestataire ou de la personne en interne, chargé de la conduite de la politique handicap.

#### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Les salaires des chargés de mission handicap / référent handicap, ainsi que les salaires des correspondants / relais dans chaque établissement s'ils sont financés par l'accord.



Les dépenses de sensibilisation, de suivi et de pilotage des accords ne doivent pas dépasser 25 % du budget de l'accord. Sont compris notamment dans ces 25 % les salaires des personnes en charge de piloter l'accord. Lors du bilan final, le respect de ce plafond sera vérifié par rapport au budget réalisé.



Comprendre et renseigner son bilan financier



## Plan d'embauche des Travailleurs Handicapés (TH)

Cette rubrique vous permet de saisir les dépenses relatives à toutes les actions mises en place dans le cadre du plan d'embauche des TH, de votre accord agréé.

Renseignez ici les budgets et les dépenses engagées liées aux actions envisagées dans la perspective d'accroître le nombre de travailleurs en situation de handicap employés. Mais aussi les dépenses relatives aux actions en faveur de la diversification des sources de recrutement ou pour adapter les procédures de recrutement.

#### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Renseignez les dépenses relatives à la participation à des évènements promouvant l'accueil et le recrutement de TH, mais aussi à des partenariats avec des structures spécialisées ou encore des dépenses engagées pour la publication d'offres d'emploi inclusives.

### **Accueil et insertion**

Saisissez ici les dépenses relatives à toutes les actions mises en place dans le cadre de l'accueil et l'insertion des TH, de votre accord agréé.

Indiquez les budgets et les dépenses consacrées à la définition des modalités d'accueil et d'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise, ainsi que les dépenses relatives aux adaptations nécessaires pour rendre accessibles les postes de travail.

#### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Les dépenses relatives :

- à la mise en place de procédures d'accueil spécifiques
- au titre de la formation des managers ou du service RH
- à la définition et à mise en place d'une procédure spécifique d'intégration pour la personne en situation de handicap



Comprendre et renseigner son bilan financier



### Information et sensibilisation

Cette rubrique vous permet de saisir les dépenses relatives à toutes les actions mises en place dans le cadre de l'information et la sensibilisation liée à l'emploi des personnes en situation de handicap et au handicap de façon plus général.

Indiquez les budgets et les dépenses réalisées pour financer toutes les actions visant à déconstruire les préjugés sur le handicap. Également, les dépenses engagées visant à donner un premier niveau d'information à l'ensemble des salariés sur les acteurs et les outils relatifs à l'emploi des personnes handicapées.

### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Les dépenses relatives à l'organisations d'évènements, d'actions, de supports, plaquettes ou de séquences d'information et sensibilisation sur le handicap dans l'entreprise.

### **Formation**

Indiquez ici les dépenses relatives à toutes les actions de formation mises en place dans le cadre de l'emploi des travailleurs handicapés.

Dans cette rubrique, vous trouverez les budgets et les dépenses engagées pour l'adaptation de certaines actions du plan de formation de l'entreprise, aux salariés handicapés. Il s'agit également des dépenses de formations ne relevant pas du plan de formation initiale et/ou excédant l'obligation légale.

### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

- Les dépenses relatives à la mise en œuvre d'une politique de formation diplômante ou certifiante au profit d'élèves ou d'étudiants handicapés ou formation certifiante sur le management du handicap.
- Toutes dépenses pour rendre les formations adaptées aux salariés handicapés.



Comprendre et renseigner son bilan financier



## Maintien dans l'emploi des TH

Indiquez ici les dépenses permettant le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Renseignez les budgets et les dépenses engagées destinées à la mise en place de solutions visant à assurer un maintien du salarié handicapé à son poste de travail ou dans l'emploi. Il s'agit également des dépenses réalisées relatives au coût de l'aménagement du poste de travail.

### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

### Les dépenses relatives :

- Au développement d'outils de prévention ou d'indicateurs permettant l'identification précoce des situations nécessitant des mesures spécifiques d'accompagnement.
- À la prise en charge des aménagements techniques du poste de travail, mais aussi les équipements et coûts personnels du salarié résultant de son handicap.

### **Autres mesures**

Saisissez toutes les dépenses relatives aux autres actions déployées, en lien avec l'emploi de travailleurs handicapés.

Indiquez les dépenses consacrées à financer toutes les autres mesures prévues par l'accord, dès lors que ces actions sont au profit de salariés BOE et dans l'objectif du recrutement ou du maintien dans l'emploi.

### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Les dépenses engagées pour accompagner les salariés BOE pour obtenir ou renouveler la RQTH

RQTH\*: reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



Comprendre et renseigner son bilan financier



## Plan d'adaptation aux mutations technologiques

Indiquez ici les dépenses relatives à toutes les actions réalisées en vue de s'adapter aux mutations technologiques.

Vous trouverez dans cette rubrique, les budgets et les dépenses qui ont permis aux bénéficiaires de l'OETH salariés de l'entreprise ou en cours de recrutement de s'adapter aux évolutions technologiques envisagées ou réalisées, ainsi que les dépenses relatives à ce plan.

### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Les dépenses réalisées pour rendre accessible le site intranet de l'entreprise.

## Développement de la sous-traitance

Renseignez ici les dépenses relatives à toutes les actions de formation mises en place dans le cadre de l'emploi des travailleurs handicapés.

Indiquez les budgets et les dépenses réalisées en faveur des travaux menés conjointement avec le secteur adapté et protégé, pour former, accompagner les structures dans leur développement.

### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

- Les dépenses réalisées au titre d'une aide technique ou un partenariat à destination des entreprises adaptées, des ESAT ou des travailleurs indépendants handicapés (TIH): formation, achat ou mise à disposition de matériel, interventions et conseils dans différents domaines pour aider ces structures à se développer, se stabiliser et se positionner sur de pouveaux marchés
- Les dépenses pour financer les actions concourant notamment à la professionnalisation des entreprises adaptées.



FICHE ENTREPRISE

Comprendre et renseigner son bilan financier

2

## Les totaux

Vous pouvez visualiser les montants des budgets et des dépenses saisis pour l'ensemble des rubriques sur les différentes années de l'accord agréé.

Dépenses réalisées en % 2022	Budget prévisionnel 2023	Dépenses réalisées 2023	Dépenses réalisées en % 2023	Total du Budget prévisionnel accord	Total des Dépenses réalisées	Total des Dépenses réalisées en %	Total des Dépenses réalisées en % de la contribution due	Actions	
5 %	5€	133 €	100 %	12997 €	237 €	10 %	8 %	•	Ces informations ne sont pas
0 %	10 €	0€	0 %	10463€	0.9 €	0 %	0 %	<b>o</b> •	directement modifiables, clique:
0%	94.42 €	0€	0 %	104.42 €	0€	0%	0%	•	sur o afin d'être
0 %	10 333.95 €	0€	0 %	10356.93 €	0€	0 %	0%	•	redirigé vers le tableau
0 %	225 222 €	0€	0 %	225 245 €	0€	0 %	0%	•	correspondant et modifier
0%	12 488 €	0€	0 %	12 496 €	0€	0 %	0%	•	l'information souhaitée.
92 %	8€	0€	0 %	27.99 €	2000€	87 %	67 %	•	
0%	6€	0€	0%	1255669€	0€	0 %	0 %	•	
3%	16 €	0€	0%	22 €	60€	3 %	2 %	•	
100 %	248183.37 €	133 €	100 %	1527381.34 €	2 297.9 €	100 %	77 %		



C'est ici que vous pouvez vérifier si les montants notés dans la rubrique « Contribution OETH et budget prévisionnel » correspondent bien aux totaux indiqués dans ce tableau.



Comprendre et renseigner son bilan financier



3

## **Bilan final**

Cette rubrique vous permet de **commenter et d'apprécier les différents bilans** renseignés tout au long de la vie de l'accord.

Elle est accessible uniquement lorsque le statut du dossier est « Fin d'agrément », « Bilan soumis », « Révision des bilans » ou « Terminé ».

La rubrique Bilan final permet à l'employeur de vérifier s'il a consacré un budget suffisant à la politique handicap pendant la durée d'application de l'accord.

### Bon à savoir:

Un budget minimal doit être consacré chaque année au financement par l'employeur des actions programmées par l'accord handicap agréé: pour chacune des deux ou trois années d'application de l'accord agréé, l'employeur sous accord agréé doit consacrer au financement du programme pluriannuel un budget minimal au moins égal à celui de la contribution qu'il aurait dû verser aux organismes sociaux au titre de cette même année (sans prise en compte de la déduction au titre des dépenses déductibles).

#### **EXEMPLES D'ELEMENTS A RENSEIGNER:**

Le champ « motif de non-réalisation » : ce sont les explications qui permettent de comprendre pourquoi vous n'avez pas dépensé l'intégralité du budget minimal à consacrer aux actions en faveur des TH programmées par l'accord.

Vous pouvez demander un report du reliquat de fin d'accord agréé, uniquement lorsque le renouvellement de l'agrément est possible.
Vous devez alors indiquer le montant du report demandé et motiver cette demande.



Si l'écart entre la contribution OETH et les dépenses réalisées est positif, alors cela signifie qu'un reliquat de fin d'accord agréé est dû : l'employeur n'a pas assez dépensé au regard du budget minimal à consacrer au titre de l'accord handicap agréé.



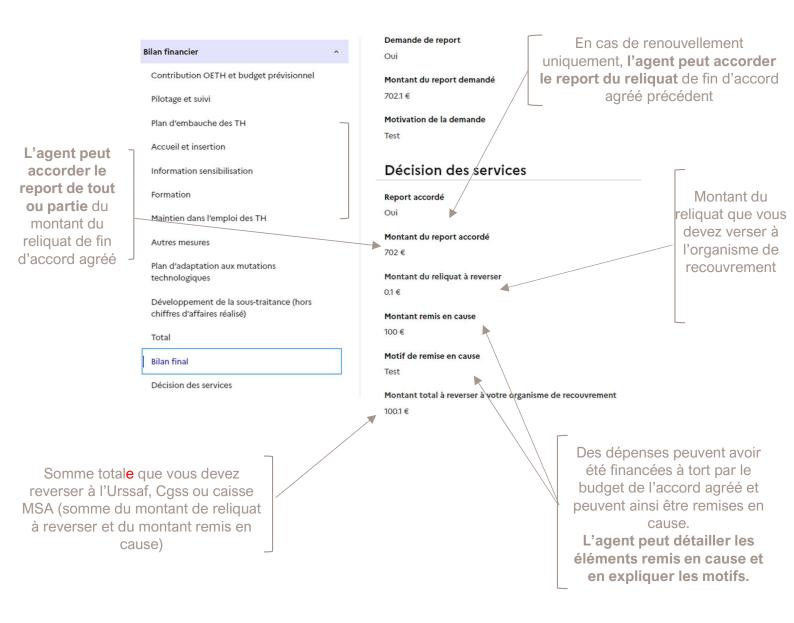
Comprendre et renseigner son bilan financier



4

## Décision des services

La rubrique « **Décisions des services** » est destinée aux agents afin d'instruire les informations renseignées dans votre bilan et appréciation générale.





La consultation de la rubrique décision des services ne constitue pas la décision des services de l'Etat. L'agent adressera par ailleurs une décision de notification du montant de reliquat à reverser, par tout moyen permettant de donner date certaine de réception par le destinataire.



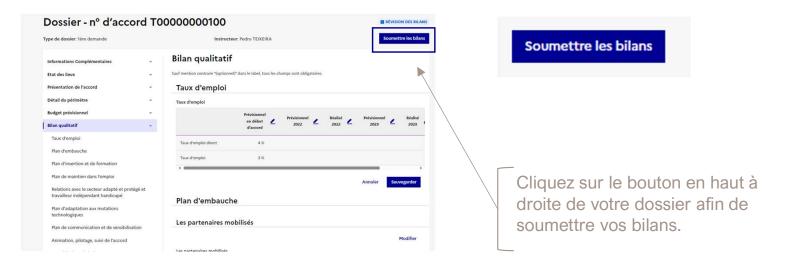
FICHE ENTREPRISE

Comprendre et renseigner son bilan financier

5

## Soumettre ses bilans

Une fois vos rubriques renseignées, et votre bilan qualitatif complété, vous pouvez soumettre vos bilans à votre agent instructeur.





#### Documents de référence



- Vidéo Saisie des Bilans
- Fiche « Bilan Qualitatif »
- · Vidéo « Création d'une demande »
- Infographie Cycle de vie d'une demande